COMMUNE de MANZIAT (Ain)



PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 23 JANVIER 2019 - 20H00

Date de la convocation : 17 janvier 2019 **Nombre de membres en exercice :** 19

Présents: APPERT Annie, ARNAL Stéphane, BENOIT Monique, BERNARD Stéphanie, BOYAT Marie Eve, BOYAT Thierry, CATHERIN Agnès, CATHERIN Christian, CATHERIN Denis, CHAMBARD Nathalie, CHARVET

Corinne, COULON Arnaud, LARDET Denis, LAURENT Jean, PENIN Jacques, ROHRBACH Daniel.

Absents excusés: BERRY Florence, DURUPT Nadège, VOISIN Luc.

Pouvoirs: BERRY Florence a donné pouvoir à BERNARD Stéphanie, VOISIN Luc a donné pouvoir à

LAURENT Jean

Président de séance : LARDET Denis. Secrétaire de séance : COULON Arnaud.

➤ Procès-verbal de la séance du 28 novembre 2018 : le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées avec 16 voix pour et 1 abstention d'une personne absente lors de la séance du 28 novembre 2018.

M. le maire propose au conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Point n°8 : Indemnité spéciale mensuelle de fonction de la police municipale Le conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité valide l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Préalablement, à l'ordre du jour du présent conseil municipal, M. le maire tient à remercier l'ensemble des conseillers municipaux qui ont répondus présents à la cérémonie des vœux du 9 janvier dernier. Cette cérémonie a été marquée par la présence du député de la circonscription, M. Stéphane TROMPILLE qui a adressé ses vœux aux Manziatis. Mme Andrée TIRREAU, conseillère régionale, Mme Valérie GUYON, conseillère départementale, M. Guy BILLOUDET, conseiller départemental, président de la Communauté de Communes Bresse et Saône également présents, ont adressé leurs vœux à la population et rappelé quelles sont les missions des collectivités locales qu'ils représentent. Cette belle cérémonie des vœux a permis de dresser la liste des actions passées et des projets à venir mais aussi et c'est aussi et surtout un moment de rencontres et d'échanges.

Ceci exposé il est passé à l'ordre du jour du présent conseil municipal.

1) OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS EN SECTION INVESTISSEMENT 2019 DES BUDGETS PRIMITIFS COMMUNAL ET ASSAINISSEMENT

M. le Maire indique au Conseil municipal qu'il faut ouvrir dès maintenant des crédits d'investissement au budget primitif de la commune 2019 ainsi qu'au budget assainissement 2019.

Deux gros chantiers sont en cours sur la commune :

- Pour le budget primitif communal : la construction du restaurant scolaire
- Pour le budget assainissement : les travaux de réhabilitation des réseaux

Des factures risquent d'arriver avant le vote définitif de ces budgets, c'est pourquoi il convient de voter les ouvertures suivantes :

Budget primitif communal

Article	Opération	Montant
2313	177 – Cantine	186 607.00 Euros

Budget assainissement

Article	Opération	Montant
2158	26 – Réseaux	134 298.00 Euros

VU l'instruction budgétaire et comptable M14;

VU l'article L.1612-1 du CGCT donnant la possibilité d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, jusqu'à l'adoption du budget primitif de l'exercice en cours ;

CONSIDERANT, pour le budget primitif communal, les travaux de construction du restaurant scolaire ont débutés ;

CONSIDERANT, pour le budget assainissement, que des travaux de réhabilitation du réseau eaux usées et de suppression des intrusions d'eaux claires parasites sont en cours ;

CONSIDERANT que les factures de ces travaux risquent d'arriver avant le vote définitif du budget;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à mains levées et à l'unanimité, valide les ouvertures de crédits d'investissement suivantes au budget primitif communal 2019 et s'engage à inscrire au budget primitif les recettes correspondantes :

Article	Opération	Montant
2313	177 - Cantine	186 607.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à mains levées et à l'unanimité, valide les ouvertures de crédits d'investissement suivantes au budget assainissement 2019 et s'engage à inscrire au budget assainissement les recettes correspondantes :

Article	Opération	Montant
2158	26 – Réseaux	134 298.00 Euros

2) OBJET: APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF POUR LA CONSTRUCTION DU RESTAURANT SCOLAIRE ET DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNE BRESSE ET SAONE

M. le maire rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 10 octobre 2017, le cabinet CHAMBAUD Architectes a été choisi comme maître d'œuvre pour la construction du nouveau restaurant scolaire. Pour ce projet la commune a sollicité le département, la région pour obtenir des subventions, mais aussi de la D.E.T.R. Le solde étant financé par de l'autofinancement

Pour monter ces dossiers de demandes de subventions, les plans de financement présentés l'ont été sur la base de l'A.P.D. établi par l'architecte. Un marché public de travaux a été lancé et attribué par délibération du conseil municipal en date du 24 octobre 2018. Le montant des travaux a été modifié sur la base des marchés de travaux signés avec les entreprises.

Par ailleurs, ce projet pourrait faire l'objet d'un fonds de concours par la Communauté de Communes Bresse et Saône qui doit disposer d'un plan de financement.

M. le maire demande au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le plan de financement définitif relatif à la construction du restaurant scolaire tel qu'il suit, afin qu'il soit adressé au département, à la région, et à la préfecture,
- l'autoriser à demander un fonds de concours à la Communauté de Communes Bresse et Saône et signer tous documents afférents.

DEPENSES	RECETTES
. travaux : 540 403.81 € H.T.	D.E.T.R. : 80 000.00 €
. Maitrise d'œuvre : 63 134.51 € H.T.	Région : 30 000.00 €
. Bureau de contrôle : 3 800 € H.T.	Département : 88 653.00 €
. S.P.S : 3 310 € H.T.	Autofinancement: 415 695.32 € (hors fonds de
. Etude de sol : 1 550 € H.T.	concours à venir)
. Géomètre : 2 150 € H.T.	
TOTAL : 614 348.32 € H.T. TOTAL : 614 348.32 € H.T.	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité, approuve le plan de financement définitif de l'opération, ci-dessus et autorise M. le Maire à demander un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Bresse et Saône et signer tous les documents afférents.

3) POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES SEMI ENTERRES

M. le maire rappelle au conseil municipal que depuis plusieurs conseils déjà, il évoque ce projet de points d'apports volontaires semi-enterrés. Le 1 décembre, M. le maire et quelques conseillers municipaux se sont rendus sur les sites de Bâgé et Replonges, déjà équipés, afin de réfléchir à la possibilité d'une implantation sur Manziat.

M. le maire explique que la Communauté de Communes Bresse et Saône finance les conteneurs, et la caméra qui sécurise les points d'apports volontaires et son installation, la commune prend à sa charge l'installation et les aménagements connexes. Cette installation simplifierait le nettoyage quotidien effectué par les agents, serait plus esthétique et contrôlerait les dépôts non autorisés grâce à la vidéo surveillance.

La commission voirie a étudié un emplacement, deux sites à proximité du cimetière sont à l'étude et 12 conteneurs pourraient être installés.

M. le maire demande au conseil municipal de bien vouloir valider le projet de réunion de tous les points d'apports volontaires dans un même lieu qui restera à définir lors d'un prochain conseil municipal ainsi que le financement possible de ce projet.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à mains levées, à l'unanimité valide le projet de regroupement de tous les points d'apports volontaires dans un même lieu.

4) R.P.Q.S. DE LA COMMUNE 2017

M. le maire présente au conseil municipal le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2017. Ce rapport reprend les indicateurs qui nous ont été présentés par la S.A.U.R. fin août et pour lesquels M. le maire émet quelques interrogations. M. le maire présente au conseil municipal les chiffres annoncés qui, pour certains, font état d'une diminution conséquente.

M. le maire et l'ensemble du conseil municipal décident de demander à la S.A.U.R. un rendez-vous afin d'éclaircir différents points et repoussent l'approbation de ce rapport à un prochain conseil municipal.

5) TARIFS DU CIMETIERE

M. le Maire explique au conseil municipal que pour avoir une meilleure lisibilité des différents tarifs du cimetière, il est nécessaire de modifier les libellés du tableau des tarifs des concessions en terre, colombarium et cavurne sans en modifier les montants. Par ailleurs il ne reste plus que deux concessions columbarium cubique et un devis a été demandé pour la création d'un nouveau afin de porter cette dépense au budget 2019 si les finances le permettent. Le dernier colombarium date de 2013.

M. le Maire demande au conseil de bien vouloir valider le nouveau tableau des tarifs de concession ainsi qu'il suit :

Tarifs des concessions en terre	15 ans	30 ans
Concession en terre 2 m²	110.00€	220.00€
Concession en terre 4m²	220.00€	440.00€
Tarifs des concessions columbarium demi-cercle	15 ans	30 ans
1 case cylindrique	130.00€	260.00€
Tarifs des concessions columbarium cubique	15 ans	30 ans
1 case cubique	350.00€	700.00€
Tarif emplacement pour cavurne	15 ans	30 ans
1 m²	80€	160.00€
Taxe de dispersion des cendres	100.00€	
Inscription perpétuelle obligatoire (loi du 19/12/2008)	Prix gravure (plaque fournie)	
Taxe d'inhumation ou de scellement d'urne (sur les concessions en terre uniquement)	50.00) €
Mise en caveau provisoire	5 € par jour (maxi : 6 mois)	

VU le code général des collectivités territoriales

VU la délibération du conseil municipal en date du 23 novembre 2016 fixant le tarif du cimetière CONSIDERANT qu'il y a lieu, dans un souci de meilleure lisibilité, de simplifier les libellés des tarifs. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à mains levées, et à l'unanimité approuve le nouveau tableau des tarifs du cimetière ainsi qu'il suit :

Tarifs des concessions en terre	15 ans	30 ans
Concession en terre 2 m²	110.00€	220.00€
Concession en terre 4m²	220.00€	440.00€
Tarifs des concessions columbarium demi-cercle	15 ans	30 ans
1 case cylindrique	130.00€	260.00€
Tarifs des concessions columbarium cubique	15 ans	30 ans
1 case cubique	350.00 €	700.00 €
Tarif emplacement pour cavurne	15 ans	30 ans
1 m²	80€	160.00€
Taxe de dispersion des cendres	100.00€	
Inscription perpétuelle obligatoire (loi du 19/12/2008)	Prix gravure (plaque fournie)	
Taxe d'inhumation ou de scellement d'urne (sur les concessions en terre uniquement)	50.00	0€
Mise en caveau provisoire	5 € par jour (maxi : 6 mois)	

6) REPRISE DE CONCESSIONS

M. le Maire explique au conseil municipal qu'il y a lieu de reprendre des concessions en état d'abandon au cimetière communal. Il s'agit là de l'opération de reprise de concessions annoncée dans le bulletin municipal. La réglementation donne la faculté aux communes de reprendre les concessions en état d'abandon si ces dernières ont plus de trente ans d'existence et si l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle dans les conditions prévues par l'article L.2223-17 du code général des collectivités territoriales. C'est un travail de longue haleine, puisque des panonceaux informant de la reprise de concessions à l'état d'abandon ont été préalablement déposés dans les emplacements concernés en 2014.

M. le maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à entamer la procédure de reprise des concessions ci-après :

<u>Carré A :</u>

A 003 n° de concession : 117 (établi en 1919)
A 057 n° de concession : 262 (établi en 1933)
A 072 n° de concession : 10 (établi en 1887)
A 109 n° de concession : 108 (établi en 1919)

<u>Carré B :</u>

B 038 n° de concession : Inconnu

B 132 n° de concession 402 (établi en 1952)

B 136 n° de concession : Inconnu

<u>Carré D :</u>

D 037 n° de concession : 95 (établi en 1916)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à mains levées, et à l'unanimité autorise M. le maire a entamer la procédure de reprise des concessions ci-après :

<u>Carré A :</u>

A 003 n° de concession : 117 (établi en 1919)
A 057 n° de concession : 262 (établi en 1933)
A 072 n° de concession : 10 (établi en 1887)
A 109 n° de concession : 108 (établi en 1919)

<u>Carré B :</u>

B 038 n° de concession : Inconnu

B 132 n° de concession 402 (établi en 1952)

B 136 n° de concession : Inconnu

Carré D :

D 037 n° de concession : 95 (établi en 1916)

7) RETROCESSION DE CONCESSIONS

M. le Maire explique au conseil municipal qu'il est possible à tout concessionnaire de demander à la commune la rétrocession d'une concession temporaire au cimetière à condition que cette dernière soit libre de toute inhumation. La rétrocession pourra donner lieu au remboursement du prorata du temps restant à courir jusqu'à l'expiration de la concession d'origine. Dans ce cas, les sommes n'étant pas prévues initialement au budget de la commune, la rétrocession avec remboursement d'une somme au concessionnaire devra préalablement faire l'objet d'une décision en conseil municipal qui définira les modalités et le montant de ce remboursement.

Toutefois, dans le cas où la rétrocession donnerait lieu au versement d'un complément par le concessionnaire à la commune, M. le maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer les actes de rétrocession de concession, puisque ces dernières n'engagent aucune dépense de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à mains levées, et à l'unanimité autorise M. le maire à signer les actes de rétrocession de concession uniquement dans le cas où ces dernières n'impliquent pas un remboursement par la commune au concessionnaire.

8) INDEMNITE SPECIALE MENSUELLE DE FONCTION DE LA POLICE MUNICIPALE

Monsieur le maire informe par délibération du 29 janvier 2002 le conseil municipal a décidé d'allouer une indemnité spéciale mensuelle de fonction au policier municipal au taux maximum autorisé. Que sur cette délibération il a été précisé le taux en vigueur à l'époque soit 18% que depuis ce taux maximum a fait l'objet d'une revalorisation réglementaire au taux de 20%. Que l'agent de police municipale peut prétendre à ce taux, c'est pourquoi, Monsieur le maire demande au conseil de bien vouloir allouer à l'agent de police municipale, l'indemnité spéciale mensuelle de fonction de policier municipal au taux maximum autorisé. Cette indemnité fera l'objet d'un ajustement automatique lorsque le taux sera revalorisé ou modifié par un texte réglementaire. Les crédits correspondants sont portés au budget primitif de la commune.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le décret n°97-702 du 31 mai 1997 relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires au cadre d'emploi des agents de police municipale et du cadre d'emplois des gardes champêtres modifié par le décret n°2017-2015 du 20 février 2017

Vu la délibération du conseil municipal en date du 29 janvier 2002

CONSIDERANT qu'il y a lieu compte tenu de l'évolution des textes de porter le taux maximum autorisé de 18% à 20%.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à mains levées, à l'unanimité décide d'allouer une indemnité spéciale mensuelle de fonction au policier municipal au taux maximum autorisé actuel de 20%, lequel taux pourra être revalorisé ou modifié par un texte réglementaire.

Comptes rendus des commissions :

⇒ Commission Voirie : (Jean LAURENT, Annie APPERT, Monique BENOIT, Thierry BOYAT, Christian CATHERIN, Nathalie CHAMBARD, Jacques PENIN) J. LAURENT tient à remercier chaleureusement tous les bénévoles qui ont participé à la fabrication, la mise en place et à l'enlèvement des décorations de noël. L'écluse route de Dommartin est terminée, ainsi que les bordures rue des Millets. Sur les travaux programmés en 2018, il ne reste que l'enrobé du trottoir devant la maison Quivet route de Dommartin. Suite au cambriolage du local des services techniques, du nouveau matériel a été acheté afin de leur permettre de mener à bien leurs missions. Prochaine réunion de la commission voirie le 31 janvier à 17h15, directement au cimetière afin d'étudier le comblement des espaces entre les monuments funéraires.

- ⇔ Commission assainissement/environnement: (Luc VOISIN, Thierry BOYAT, Agnès CATHERIN, Denis CATHERIN, Nathalie CHAMBARD, Nadège DURUPT, Jean LAURENT, Jacques PENIN): Th. BOYAT s'occupe d'organiser un groupe de travail afin de recenser le comptage des arbres de la commune ainsi que de répertorier leurs essences. M. le maire précise que le filtre tertiaire de la STEP a été remplacé, que les bilans sont positifs et que la rampe de bullage sera contrôlée cet été. Les travaux d'assainissement du secteur D1 (fin de la Route des Pinoux sont en cours) et la répartition sur l'année 2019 des secteurs D7-D14-D12 sera présentée lors du vote du budget.
- ⇒ Commission Communication (Stéphanie BERNARD, Stéphane ARNAL, Agnès CATHERIN, Corinne CHARVET, Jacques PÉNIN): Le Manziat Infos est à la relecture finale et sera distribué le week-end du 2/3 février. M. le maire trouve que la nouvelle formule du Manziat Infos intégrant les associations et une nouvelle mise en page est agréable. Il remercie la commission. A noter la date du 23 mars 2019 à 18h pour la remise des premières cartes d'électeurs aux jeunes.
- ⇒ Commission CLES (Agnès CATHERIN, Annie APPERT, Stéphanie BERNARD, Christian CATHERIN, Nathalie CHAMBARD, Corinne CHARVET, Daniel ROHRBACH): A. CATHERIN et M. le maire ont assistés à l'assemblée générale des Amis du Patrimoine le 15 janvier dernier. L'association a organisé cette année 2 expositions en mairie qui ont connu un franc succès et remercie M. le maire ainsi que les agents pour le lieu, le matériel mis à disposition ainsi que leur disponibilité. 320 personnes sont venues à la première exposition accès sur les maires de Manziat depuis 1789, et 420 à celle sur les poilus, sans compter les élèves de nos écoles. L'association travaille sur un livret qui retracerait ces deux expositions. Deux autres projets à l'étude : un film sur l'agriculture de 1940 à nos jours, et les 75 ans de la guerre 39/45 en 2020. M. le maire intervient pour féliciter de nouveau l'association pour le travail colossal des bénévoles pour les expositions, ainsi que la qualité du rendu. J. LAURENT et M. le maire se sont rendus à l'assemblée générale de l'amicale des pompiers le 19 janvier 2019. Les 20 pompiers en exercice participent activement aux manœuvres. La compagnie compte trois nouvelles recrues Charlène TETE, Jérôme DELACRESSONNIERE en 2018 et Lilian PAQUET début 2019, ce dernier par voie de mutation de Saint Etienne sur Reyssouze: Un projet est à l'étude cette année : l'organisation d'une animation en parallèle avec une visite de la caserne ouverte au public. M. le maire présente au conseil un projet pour doter d'un drapeau le C.P.I.N.I. Un porte-drapeau serait alors désigné au sein de la compagnie. Le conseil municipal valide la proposition. Un projet d'écusson sera également présenté au prochain comité consultatif des pompiers.
- M. le maire intervient concernant les cours d'informatique. Ces derniers connaissent un franc succès et des demandes d'habitants de communes limitrophes nous parviennent. La commission se réunira le 11 février à 18h30 pour étudier les demandes et modalités d'inscription, ainsi que le projet d'une convention pour l'utilisation du nouveau restaurant scolaire.
- ⇔ Commission Bâtiments (Denis CATHERIN, Monique BENOIT, Florence BERRY, Christian CATHERIN, Corinne CHARVET, Arnaud COULON, Daniel ROHRBACH): Les fondations du nouveau restaurant scolaire sont coulées. Un point est fait chaque semaine lors de la réunion de chantier. Les travaux du plafond de la salle des fêtes avancent selon le planning prédéfini. La commission bâtiment se réunira le 2 février 2019 à 10h (rendez-vous en mairie) pour visiter les chantiers en cours, et se rendre à l'église pour la chaufferie. Une vitre est fendue à la salle des fêtes suite apparemment à un impact au niveau du joint. M. le maire tiendra le conseil informé de la suite. L'entreprise Berry interviendra le 30 janvier pour changer certains carreaux de carrelage fendus à la salle des fêtes. Ce sinistre n'a pas été pris en charge par l'assurance, car il ne s'agit que d'un préjudice esthétique ne mettant pas en péril l'utilisation des lieux, mais l'entreprise a bien voulu intervenir pour changer les carreaux qui pouvaient s'avérer dangereux. Pour les autres carreaux, une négociation est en cours avec l'entreprise pour partager le coût de la remise en état.
- ⇒ Commission Urbanisme (Denis CATHERIN, Marie Eve BOYAT, Christian CATHERIN, Nadège DURUPT, Jean LAURENT): Un nouvel examen des dents creuses prévues au PLUI a été fait, un courrier a été adressé au cabinet d'études sur ce sujet. Le 22 janvier, la commission PLUI s'est réunie pour préparer la réunion du pôle Manziat, le 5 février prochain, dont l'objet sera l'étude du zonage de la partie industrielle. M. le maire rappelle combien il est important pour notre commune de maintenir une zone artisanale pour l'avenir. Les autres réunions du PLUI organisées par la CCBS se poursuivent. Concernant notre POS, un courrier a été adressé à la DDT afin de demander une prolongation de ce dernier après le 31 décembre 2019. Si celui-ci n'est pas prorogé, la

commune tombera sous le coup du R.N.U. Un flash info sera adressé aux manziatys dès qu'une réponse nous aura été faite pour présenter la phase transitoire de l'urbanisme sur Manziat jusqu'à la mise en œuvre du PLUI. D.CATHERIN s'est rendu au bornage du terrain avec l'entreprise Courant pour la création de son mur. Le 8 décembre dernier, D. CATHERIN s'est rendu avec le policier municipal pour constater l'état d'avancement des travaux d'une maison dont le permis a été déposé en 2003. Une rencontre avait eu lieu l'an dernier entre D. CATHERIN, la Directrice Générale des Services et la propriétaire laissant à cette dernière un an pour terminer ou avancer de façon très conséquente les travaux. Ces derniers n'ont pas progressé de façon suffisante, D. CATHERIN tiendra le conseil municipal informé des suites de ce dossier au prochain conseil. D. CATHERIN dresse la liste des dossiers d'urbanisme.

Informations

M. le maire et la Directrice Générale des Services ont rencontré le 28 décembre, le Directeur Adjoint du Crédit Agricole, M. KLEER, et le Président de la Caisse locale, M. BERRY afin de leur remettre la pétition contre la fermeture de l'agence et d'évoquer avec eux l'avenir de cette dernière. Après échanges, une solution pourrait être envisagée, en effet, le directeur adjoint du Crédit Agricole a proposé que le GAB (guichet automatique de billets) reste à son emplacement actuel, mais aussi la possibilité de conserver un bureau qui servirait à recevoir les clients uniquement sur prise de rendez-vous. La Caisse Locale prendrait également en charge la location de terminaux de cartes bleues pour certaines manifestations organisées par les associations de Manziat afin de sécuriser les transactions financières. Une prochaine rencontre aura lieu en mars.

M. le maire donne lecture de l'article qui paraitra demain sur le site et le Facebook de la commune « Le Président de la République a engagé sur l'ensemble du territoire un grand débat afin d'interroger les citoyens sur 4 thèmes prédéfinis :

- Fiscalité et dépenses publiques
- Organisation des services publics
- Transition écologique
- Démocratie et citoyenneté

Un site a été créé <u>www.granddebat.fr</u>, il vous suffit de disposer d'une connexion internet et de vous inscrire sur ce site afin de faire part de vos avis sur les quatre thématiques proposées.

Chaque citoyen désireux d'organiser des réunions locales à l'échelle du quartier, de la commune, de la région ou d'une association pourra s'appuyer sur un "kit" méthodologique disponible sur le site précité. Il comprend notamment des cartes et des données pour organiser un débat. Ces rencontres doivent être déclarées sept jours avant leur tenue en précisant la date, le lieu et le nombre de participants attendus. La commune ne sera pas planificatrice d'un débat, elle sera facilitatrice dans l'organisation à l'égard des Manziatis qui veulent en prendre l'initiative, par la mise à disposition d'un lieu ou de matériel (selon les disponibilités).

En revanche la commune mettra en place, du 24 janvier 2019 au 15 mars 2019, un cahier d'expression citoyenne. Vous pourrez ainsi vous exprimer sur les thèmes proposés ci-dessus, en vous rendant en mairie aux heures d'ouverture. A la clôture du grand débat ce cahier papier sera transmis à la Mission Grand Débat National – 244 Boulevard Saint Germain – 75007 PARIS.

Nous restions bien entendu à votre disposition pour tous renseignements complémentaires. » Les élus valident le texte.

Concernant la déclaration de projet, le président de la Chambre d'Agriculture, et le président de la FDSEA se sont rendus sur le terrain accompagné du président de la CCBS et de M. le maire afin de réexaminer le projet, affaire à suivre.

Stéphanie SIMON, a prolongé son congé maladie jusqu'au 8 février, elle est actuellement remplacée par Christine FORAY qui habite BOZ.

M. le maire souhaite la bienvenue à Maxime BOYER qui a intégré l'équipe technique le 2 janvier et pour qui le démarrage s'avère prometteur.

M. le maire souhaite faire un point sur l'installation des poteaux de randonnées, J. PENIN fera le tour puis se mettra en rapport avec les services techniques pour la mise en place des poteaux.

Questions diverses

Les conseillers municipaux n'ayant aucune question diverse, M. le maire lève la séance.

(Séance levée à 23h30)

Le Maire, Le Secrétaire, Les Conseillers,